

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

### Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

### Absente excusée :

L'HELGOUALC'H Nadège  
LA PORTA Christophe

### Absente :

SAIPHOU Amélie

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 16**

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande le report du point « Amendes administratives pour les dépôts sauvages » pour manque d'informations. Le Conseil Municipal accepte.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. Renouvellement de la convention « retraite » avec le CDG45
4. Convention ANCV
5. Convention MSA pour la consultation des quotients familiaux
6. Création d'un poste d'adjoint technique
7. Ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (budget 2025)
8. Questions diverses

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame TOTTEREAU-RÉTIF Amélie est désignée pour remplir cette fonction.

#### **2. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal du 3 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Renouvellement de la convention retraite avec le CDG45 (délibération n°2024-31)**

Vu la convention d'adhésion à la mission retraite du CDG45 signée en novembre 2019 pour une durée de 3 ans,

Vu la nouvelle convention d'adhésion à la mission retraite du CDG45 d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction,

Monsieur le Maire explique que la Caisse des Dépôts et Consignations, gérant les régimes de retraites des agents publics territoriaux (CNRACL, RAFF et IRCANTEC), a conclu une convention de partenariat avec le Centre de gestion par laquelle elle lui confie des missions d'information et d'accompagnement.

Pour la commune, il s'agira de :

- Un accompagnement dans la réalisation de ses obligations déclaratives et la gestion de la carrière de ses agents de leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.
- Un suivi individualisé, agent par agent, prenant en compte à la fois le droit à l'information et la préparation du départ à la retraite
- Une information et un décryptage de la réglementation et des procédures en matière de retraite dont la complexité s'intensifie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention d'adhésion à la mission retraite du CDG45
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **4. Convention ANCV (délibération n°2024-32)**

Monsieur le Maire explique que notre convention avec l'ANCV a été résiliée du fait de la non-utilisation.

Toutefois nous avons récemment reçu des chèques vacances en tant que moyen de paiement pour une facture de centre de loisirs.

Il est important de pouvoir garder ce type de moyen de paiement pour les familles uxelloises.

C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler notre convention avec l'ANCV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention avec l'ANCV,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **5. Convention MSA pour la consultation des quotients familiaux (délibération n°2024-33)**

Monsieur le Maire donne la parole à Véronique HAMEAU.

Cette dernière explique que dans le cadre des facturations aux familles, il est nécessaire d'avoir le quotient familial (QF) pour déterminer le tarif à appliquer.

Même si la majorité des parents est à la CAF, certains sont à la MSA.

La MSA a mis en place un service en ligne pour les partenaires de l'action sociale appelé « consultation du Quotient Familial » accessible depuis « mon espace privé » de leur site internet.

Afin de pouvoir profiter de ce service, il nous faut conventionner avec la MSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la MSA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **6. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (délibération n°2024-34)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite au concours.

Vu le courrier du Centre de Gestion du Loiret pour la réussite d'un agent au concours interne d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune validée par le comité technique en date du 9 mars 2021,

Il est proposé de valider :

- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet,
- la suppression au 31 décembre 2024 du poste d'adjoint technique à temps complet
- le tableau des effectifs avec les modifications précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** :

- la création et la suppression de poste proposées
- le tableau des effectifs modifié.

#### **7. Ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation (article L 1612-1 du CGCT) (délibération n°2024-35)**

En application des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements sur l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 et au plus tard jusqu'au 31 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de :

1°) Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 de la commune et dans les limites indiquées comme suit :

	A	E
Chapitre	Crédits ouverts au titre de 2024	Crédits à ouvrir par anticipation au BP 2025 E=1/4 A
20	59 600 €	14 900 €
21	401 000 €	100 250 €
23	0	0
<b>Total</b>		<b>115 150 €</b>

2°) Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :




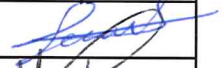

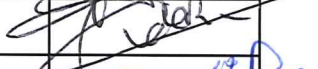



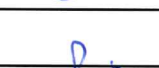

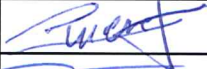
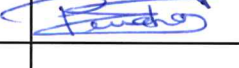

- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts par cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits budgétaires d'investissement par anticipation.

## 8. Questions diverses

- Groupe de travail PLUi-HD : Monsieur le Maire souligne l'importance de remettre en route ce groupe de travail et demande si des volontaires souhaitent s'y inscrire.  
Sont volontaires : Guy GOUACHE, Véronique HAMEAU, Jean-Paul ROUSSARIE, Hervé FAGOT, Philippe de ROBIEN, Régis SENEÉ, Anne-Marie DE MIRANDA et Alain PUYRENIER.
- Problème des chats errants : Monsieur le Maire précise que ce sujet a été voté lors d'un précédent conseil. Nous avons rencontré l'association AACE de Baule en ce qui concerne la stérilisation des chats errants. Le trappage des chats se fera par secteur et sera réalisé par l'AACE. Monsieur le Maire donne la parole à Michelle Gay, qui est référente sur ce dossier.  
Cette dernière précise que l'association AACE existe depuis 2019 et est déjà intervenue de nombreuses fois sur différents secteurs de la commune (Baracas, Pater, Aigresol, Préau). Cela concernait 60 chats en 5 ans dont 5 adultes mis à l'adoption, 41 chatons mis à l'adoption et 14 chats libres.  
Le premier secteur qui sera concerné par le trappage sera BARACAS, car 5 chats ont été signalés dont 4 femelles. Le budget pour ce trappage à Baracas sera de 585 € sauf si les femelles sont gestantes, le budget pourrait s'élever à 1465 €. Monsieur le Maire propose de demander à Madame DURAND-MALLET à être référente pour le secteur de Baracas.  
Il sera nécessaire de faire une communication dans le prochain bulletin municipal.
- EPFLI (Etablissement Public Foncier Local) : cet établissement a pour vocation à racheter des murs commerciaux et industriels. Ils achètent, remettent aux normes et réhabilitent. Ensuite c'est à la commune de trouver le commerçant. Si mandat est donné à cet établissement, le remboursement se fait dans une durée de 15 ans.  
Alain PUYRENIER s'interroge sur la destination du commerce, si des moyens existent pour le garder en commerce. Michelle GAY précise que dans le périmètre d'études du PLUi, ce local en RDC a été bloqué pour des fins commerciales. Plus largement, la destination de tous les commerces est protégée par le périmètre de sauvegarde et restera commerciale. Si des demandes de modification de leur destination venaient à nous parvenir, la commune statuerait par un refus ou par un sursis à statuer.
- Tableau Adoration du berger : Monsieur le Maire rappelle que le tableau (toile et cadre) devrait arriver durant la première quinzaine de décembre. Il sera stocké dans la salle du conseil municipal en attendant la cérémonie des vœux du 10 janvier 2025.
- Réflexion sur la zone de l'étang communal : que fait-on du bois, de l'étang, du parcours de santé et du terrain de motocross ? Michelle GAY précise que la réflexion devra se poursuivre de fait avec le PLUi. Effectivement Monsieur le Maire informe que cette zone est boisée et classée dans le PLUi. Donc aucune activité sportive ne doit avoir lieu dans cette zone.
- Appel d'offres : Véronique HAMEAU précise que dans le cadre de l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité de l'extension de l'école maternelle, nous avons reçu 11 entreprises qui sont venues faire la visite. La date de fin de consultation étant fixée au 22 novembre, nous avons 8 dossiers pour ce projet. Monsieur CHAUVEAU, chargé de mission ingénierie territoriale au Département du Loiret, est venu récupérer les offres aujourd'hui. La commission d'appel d'offres se réunira sous 3 mois, une fois que Monsieur CHAUVEAU nous aura transmis son rapport.  
Monsieur le Maire informe que Monsieur BAUDET, l'ancien chargé de mission du Département sur notre projet d'extension de l'école maternelle, est décédé le 9 novembre dernier des suites d'une longue maladie.

La séance est levée à 21h10.

Signature des conseillers présents / absents ayant donné pouvoir

NOMS – Prénoms des Conseillers	Présent (e)	Absent(e) / pouvoir à	Signatures
BOTHEREAU Jean-Pierre	X		
FAGOT Hervé	X		
HAMEAU Véronique	X		
ROUSSARIE Jean-Paul	X		
GOUACHE Guy	X		
GAY Michelle	X		
de ROBIEN Philippe	X		
SOUCHET François	X		
SENÉE Régis	X		
PUYRENIER Alain	X		
CARO Véronique	X		
L'HELGOUALC'H Nadège		Absente excusée	
PAIN Sylvie	X		
DE MIRANDA Anne-Marie	X		
RIVIERRE Aurélien	X		
PERROCHON Elodie	X		
LA PORTA Christophe		Absent excusé	
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie	X		
SAIPHOU Amélie		Absente	